

Comprendre l'appel de marge

Découvrir l'appel de marge

Lorsque vous souscrivez un contrat à terme ou un contrat en options avec Convera, le niveau du cours au comptant détermine si votre contrat est:

A. Dans la monnaie (ITM)

B. Hors de la monnaie (OTM)

C. A la monnaie (ATM)

Cela signifie qu'à tout moment, si le contrat est revendu, le résultat serait:

A. Un gain pour vous (ITM)

B. Une perte pour vous (OTM)

C. Ni gain ni perte pour vous (point mort) (ATM).

Dépôt de garantie (ou répaiement)

Dans certains cas, il vous sera demandé de verser un dépôt de garantie à la mise en place de votre contrat (habituellement un pourcentage du montant de l'opération que vous souhaitez couvrir) afin de sécuriser l'exposition potentiellement négative de celui-ci.

Ligne de crédit ou limite d'exposition

Le dépôt de garantie n'est pas nécessaire si nous avons pu vous octroyer une ligne de crédit. Attention cette ligne de crédit est soumise à l'évaluation financière de votre entreprise par notre département crédit. Le montant de cette ligne est déterminé en fonction de la perte maximale que nous pouvons tolérer sans dépôt de garantie. Cette limite est aussi appelée « limite hors de la monnaie » ou limite OTM - voir ci-dessous.

Valorisation (Mark to Market ou MTM)

Nous surveillons en permanence la valeur des positions que vous avez ouvertes avec nous, afin de déterminer la différence entre la valeur initiale du contrat acheté en votre nom et la valeur actualisée si nous avions à le revendre. Cette valeur est appelée « Valorisation Mark to Market » ou « valeur de marché ». Votre position nette peut être positive (« dans la monnaie ») ou négative (« hors de la monnaie »). La valorisation d'un contrat en options est déterminée par plusieurs paramètres, incluant le taux de change, la volatilité et le différentiel entre les taux d'intérêt.

Appel de marge

Quand la valorisation de votre contrat est « hors de la monnaie » et excède votre dépôt de garantie ou votre ligne de crédit, nous vous demandons de payer un dépôt additionnel appelé « appel de marge » pour sécuriser cette valeur négative.

Limite hors de la monnaie

Une limite hors de la monnaie peut être exprimée en pourcentage du montant du contrat engagé, pour un contrat à terme ou un contrat d'options. Par exemple, nous pourrions vous octroyer une ligne de crédit pour un montant maximal de 5 millions d'euros et une limite hors de la monnaie de 10% (soit 500 K EURO). Si vous utilisez ce montant total en une seule opération, ce pourcentage vous donne une idée approximative*

des variations de marché avant qu'un appel de marge ne vous soit demandé.

Comment cela fonctionne en pratique?

Imaginons que vous avez une exposition de 110 000 USD que vous devez couvrir contre EURO à horizon 9 mois. Vous souhaitez couvrir ce risque par un Terme à Barrière Activante

(contrat en options) avec une protection à 1.10 et une barrière à 1.18. Au lieu de vous demander un dépôt de garantie de 10% (10 K EURO), nous vous octroyons une limite hors de la monnaie (OTM) de 5 K EURO (5%), ce qui signifie que vous ne versez rien à la mise en place.

Durant la vie de ce contrat, nous surveillons la valorisation pour s'assurer que celle-ci n'excède pas la ligne de crédit accordée.

	Mois 1	Mois 2	Mois 3	Mois 4	Mois 5
Cours de protection	1.10	1.10	1.10	1.10	1.10
Valeur nominale USD	110 000 \$	110 000 \$	110 000 \$	110 000 \$	110 000 \$
Valeur Mark to Market	100,000 €	100,000 €	100,000 €	100,000 €	100,000 €
OTM accordé	5,000 €	5,000 €	5,000 €	5,000 €	
Cours au comptant	1.11	1.14	1.1579	1.175	
Valorisation selon cours au comptant	99,099 €	96,491 €	95,000 €	93,617 €	
Exposition	-901 €	- 3,509 €	- 5,000 €	- 6,383 €	
Dépassement de l'OTM	0 €	0 €	0 €	1,383 €	
Appel de marge	0 €	0 €	0 €	1,633	
Montant dû à Convera ou réservé à Convera	0 €	0 €	0 €	-1,633	

Dans cet exemple, au 4ème mois, le cours EURUSD est de 1,1750 et le coût de revente de l'option dépasse désormais le montant de l'OTM accordée. Dans ce cas de figure, un dépôt (appel de marge) vous est demandé.

Combien et quand aurais-je à payer ?

Au 4ème mois, nous vous demanderons donc de couvrir le montant dépassant l'OTM et d'y ajouter un dépôt supplémentaire correspondant à 20% du dépassement. Dans l'exemple ci-dessous, nous vous demandons de déposer 1 633€ afin de couvrir le dépassement (1 383€) et 250 € supplémentaires (20% du dépassement).

	Mois 4	Mois 5	Mois 6	Mois 7	Mois 8
Cours de protection	1.10	1.10	1.10	1.10	1.10
Valeur nominale USD	110 000 \$	110 000 \$	110 000 \$	110 000 \$	50 000 \$
Valeur Mark to Market	100,000 €	100,000 €	100,000 €	100,000 €	45,455 €
OTM accordé	5,000 €	5,000 €	5,000 €	5,000 €	
Cours au comptant	1.1750	1.1775	1.1850	1.1400	
Valorisation selon cours au comptant	93,617 €	93,418 €	92,827 €	96,491 €	
Exposition	-6,383€	-6,582 €	-7,173 €	-3,509 €	
Dépassement de l'OTM	1,383 €	1,582 €	2,173 €	0 €	
Appel de marge	1,633 €	1,633 €	2,423 €	0 €	
Montant dû à Convera ou réservé à Convera	-1,633 €	0 €	-790 €	2,423 €	

La raison pour laquelle nous demandons plus que le montant dépassé est d'éviter les appels de marge répétés en période de volatilité des marchés. Comme le montre le tableau, au 5ème mois, l'EURUSD a encore augmenté pour atteindre 1,1775, mais aucun

appel de marge n'est nécessaire car la limite d'OTM plus l'appel de marge déjà versé couvrent la totalité de l'exposition.

Est-ce un frais ?

Non. En continuant avec l'exemple ci-dessus, après avoir dû versé un second appel de marge au 6ème mois, EURUSD commence à diminuer et nous constatons au 7ème mois que la position nette est désormais inférieure à la limite d'OTM.

À ce stade, nous pouvons soit vous restituer le dépôt de garantie soit, à votre demande, le conserver jusqu'à son expiration, date à laquelle il sera déduit du solde du règlement dû. Dans les deux cas, ce dernier ne constitue pas un frais supplémentaire.

Le produit que j'utilise a-t-il un impact sur le fait d'être en appel en de marge ?

Oui. A titre d'exemple, les mouvements de marchés impactent moins un contrat à terme participatif (option) qu'un contrat à terme classique. Ce qui signifie que le marché devra évoluer davantage avant de déclencher un appel de marge. A l'inverse, les options à effet de levier - où le montant obligatoire peut doubler - sont plus fortement impactés par les mouvements de marchés qu'un contrat à terme classique. Veuillez nous contacter pour obtenir plus d'informations à ce sujet.

Ce que vous devez considérer

- Vous devez considérer avec attention l'impact potentiel d'un appel de marge sur votre trésorerie avant de vous positionner. Dans un marché volatil, vous pourriez potentiellement être appelé en marge plusieurs fois si le marché poursuivait sur la même tendance.
- Plus la maturité de votre stratégie est longue, plus vous risquez d'être confronté à des changements significatifs des conditions de marché et ainsi être appelé en marge, ce qui impactera votre trésorerie.
- Les prix des options ne sont pas seulement déterminés par le taux au comptant sous-jacent. Des modifications de volatilité, par exemple, auront une incidence sur la valorisation de vos opérations de couverture (MTM) et, bien que cela soit peu probable, pourraient déclencher un appel de marge même si le taux au comptant n'a pas changé.

Que se passe-t-il si vous ne pouvez régler l'appel de marge

Si l'appel de marge dû n'est pas réglé, votre ligne de crédit ne sera plus disponible, ce qui vous empêchera d'accéder à toute solution de couverture jusqu'à régularisation de la situation. Sans règlement de votre part, nous serions amenés à prendre toute action que nous jugerions nécessaire pour récupérer les fonds qui nous sont dus.

* Le prix des options n'est pas linéaire et le modèle de valorisation varie d'un produit à l'autre, de sorte que la seule application de votre pourcentage de limite d'OTM au taux au comptant n'est pas une mesure précise. Nous pouvons vous fournir des indications plus précises sur les cas où vous pouvez être appelé en marge, soit avant, soit après la conclusion d'une transaction.

Pour en savoir plus sur notre offre de produits de couverture, veuillez consulter notre Notice descriptive des contrats de change à terme et notre Notice descriptive des options de change sur convera.com/fr-lu/compliance-legal/compliance/

Convera est un leader mondial dans la fourniture de produits et services de change et de solutions de paiement et mène ses affaires au Luxembourg via Convera Europe Financial S.A. (inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B264303, adresse du siège social: OBH Building, 6B rue du Fort Niedergrunewald, L-2226, Luxembourg) qui est agréée et réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (CSSF).